



AVENANT AU CONTRAT D'INTERMEDIATION EN ASSURANCE POUR AIG ONLINE

Entre les soussignés:

AIG EUROPE S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, numéro d'entreprise B 218806 et assureur avec agrément délivré par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances. Agissant par le biais de sa Succursale Belge située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPR Brussel TVA 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB), sise Boulevard de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles, sous le numéro 3084,

Ci-après dénommé « **l'Assureur** »,

et

Nom du courtier ou de la société de courtage:.....

Adresse / siège social:

.....

Numéro d'entreprise:

Courtier d'assurances inscrit au CAA/à la FSMA sous le numéro :

Numéro de compte producteur auprès d'AIG Europe S.A., succursale belge :

Numéro de compte bancaire :

représenté par

en qualité de

ci-après dénommé « **le Courtier** »,

Ont convenu ce qui suit:

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.]

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be

1. Objet de cet Avenant

Cet avenant (« **l'Avenant** ») et les dispositions comprises dans cet Avenant sont, avec le Contrat d'intermédiation en assurance, applicables entre le Courtier et l'Assureur.

Si le Courtier utilise le Système AIG ONLINE pour l'intermédiation et la souscription de Produits d'assurances en Belgique, les dispositions suivantes seront applicables.

Ces dispositions complètent les dispositions et conditions du Contrat d'intermédiation en assurance (« **le Contrat** »), et sont considérées comme faisant partie du Contrat entre l'Assureur et le Courtier.

2. Définitions

Les définitions suivantes sont applicables au présent Avenant:

- « **Système AIG ONLINE** » signifie un système internet en ligne que les courtiers y autorisés par AIG peuvent utiliser pour (i) recevoir les conditions d'assurance et la tarification, et (ii) souscrire en ligne des Produits d'assurance/Polices, (iii) imprimer les Polices immédiatement après souscription, et (iv) consulter leur portefeuille (nouvelles affaires introduites par le Courtier sur le site).

L'accès au Système AIG ONLINE se fait via l'adresse internet www.aig.com/onlinebelux (ou via une autre adresse internet éventuellement communiquée par l'Assureur à l'avenir).

- « **Directives Complémentaires** » signifie les directives pour l'utilisation du Système AIG ONLINE, qui peuvent être régulièrement communiquées par l'Assureur au Courtier;

- « **Documentation** » signifie les offres, Polices (Conditions générales et/ou particulières) et toute autre information contractuelle ou précontractuelle qui découle de la façon dont le Courtier place des affaires d'assurances auprès de l'Assureur via le Système AIG ONLINE;

- « **Police Court terme** » signifie toute police qui n'est pas renouvelée tacitement à sa date d'échéance;

- « **Police Long terme** » signifie toute police qui est renouvelée tacitement à sa date d'échéance;

- « **Produits d'assurance** » signifie les produits d'assurances souscrits par l'Assureur, qui sont disponibles à intervalles réguliers via le Système AIG ONLINE (conformément aux dispositions du présent Avenant) pour le Courtier et en particulier les produits suivants:

3. Utilisation du Système AIG ONLINE

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.]

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be



3.1 Le Courtier ne peut utiliser le Système AIG ONLINE que pour recevoir la tarification et pour souscrire les Produits d'assurance conformément aux dispositions et conditions du présent Avenant et aux dispositions et conditions du Contrat.

3.2 Tout Produit d'assurance qui peut être souscrit par le Système AIG ONLINE sera souscrit par le Courtier via le Système AIG ONLINE. Dans les cas limités où, pour certaines raisons, la police ne convient pas au Système AIG ONLINE, le Courtier prendra contact avec l'Assureur, et, après accord de ce dernier, établira la police hors de ce système.

4. Absence de Pouvoir de souscription

4.1 Pour les Produits d'assurance que le Courtier place avec le Système AIG ONLINE, l'Assureur ne délègue au Courtier aucun pouvoir et le Courtier reste l'intermédiaire/courtier d'assurance du preneur d'assurance.

L'Assureur n'octroie au Courtier aucun pouvoir pour donner une tarification à un preneur d'assurance potentiel, hormis la tarification qui est donnée par le Système AIG ONLINE. Pour toute demande de souscription qui ne rentre pas dans le cadre de la tarification prévue par le Système AIG ONLINE, le Courtier est tenu d'adresser une demande écrite de souscription à l'Assureur.

4.2 Le Courtier est en outre uniquement autorisé à présenter un Produit d'assurance / Police à un preneur d'assurance potentiel, à la condition que les critères suivants soient remplis:

- i. Le Courtier a reçu de l'Assureur les conditions de la police et la tarification via le Système AIG ONLINE;
- ii. Le Courtier garantit qu'il a informé ses clients de manière correcte et précise à propos des Produits d'assurances / Polices, et que l'information qu'il rentre dans le Système AIG ONLINE reflète correctement l'information qu'il a reçue du preneur d'assurance;
- iii. Le Courtier informe l'Assureur immédiatement si les données sur le Système AIG ONLINE / dans la Police ne seraient pas correctes;
- iv. Le Courtier garantit à l'Assureur, tant avant qu'après la terminaison du présent Avenant, pour tous dommages ou pertes subies, responsabilité et frais (en ce compris les frais juridiques) qui seraient dus par l'Assureur, si l'information fournie par le preneur d'assurance a été retransmise fautivement ou non correctement par le Courtier.

4.3 La Police est conclue au moment où la souscription est adressée au Système AIG ONLINE et où le Système AIG ONLINE octroie automatiquement un numéro de police à la Police.

5. Transmission et conservation de la Documentation

5.1 L'Assureur transmettra au Courtier toute la Documentation que l'Assureur a établie pour le Système AIG ONLINE. Cette Documentation ne peut être modifiée par le Courtier.

5.2 Le Courtier doit transmettre à son tour toute la Documentation au preneur d'assurance, et est responsable pour la signature de la Documentation par le preneur d'assurance. Il

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.]

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be



conservera la Documentation signée en papier ou sous format électronique durant une période équivalente à la durée de prescription légale.

5.3 Le Courtier doit pouvoir prouver, à première demande, la réception et la signature de la Documentation par le preneur d'assurance

6. Encaissement des primes

Pour l'encaissement des primes, l'Assureur suivra les dispositions et conditions du Contrat d'intermédiation en assurance (« le Contrat ») et conformément à la tarification donnée par le Système AIG ONLINE.

6.3. L'Assureur se réserve le droit de retirer, à ce moment, le mandat du Courtier d'encaisser les primes.

7. Obligation du Courtier

7.1 Le Courtier s'engage à:

i. respecter scrupuleusement toutes les Directives Complémentaires de l'Assureur concernant le Système AIG ONLINE.

ii. gérer de manière distincte les Polices souscrites dans le cadre de cet Avenant, et les Polices souscrites auprès de l'Assureur en dehors du cadre de cet Avenant.

8. Accès au système AIG ONLINE

8.1 Tout Courtier autorisé reçoit un code d'identification ainsi qu'un mot de passe secret. Chacun de ses employés faisant usage du Système AIG ONLINE aura un identifiant personnel.

8.2 Le Courtier est responsable du mot de passe secret qui lui est attribué, ainsi que de sa transmission à ceux de ses collaborateurs qui sont autorisés à utiliser le Système AIG ONLINE. Le Courtier est tenu de s'assurer que ces collaborateurs conservent le caractère secret de ce mot de passe. Le Courtier est en particulier tenu de modifier ce mot de passe lorsque l'un de ses collaborateurs, qui utilisait le Système AIG ONLINE, quitte ses fonctions auprès de lui.

8.3 Si le code d'identification ou le mot de passe est perdu ou oublié, le Courtier est tenu de prendre contact avec l'Assureur afin de rétablir son accès.

8.4 Le Courtier est responsable de la réception et de l'entretien de tous les moyens de télécommunication, matériel informatique, connexion internet et tous autres équipements nécessaires pour l'accès et l'utilisation du Système AIG ONLINE, tel qu'ils existent aujourd'hui, en ce compris leurs éventuelles modifications.

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.]

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be

9. Accès au Système AIG ONLINE

9.1 L'Assureur n'octroie aucune garantie concernant le fonctionnement du Système AIG ONLINE et se réserve le droit d'arrêter à tout moment le Système si cela s'avère nécessaire. En cas d'interruption de longue durée, l'Assureur en avertira le Courtier.

9.2 L'Assureur n'est pas responsable pour les dommages directs ou indirects, les dommages particuliers ou autres (en ce compris la perte de revenus) qui découleraient de l'usage par le Courtier du Système AIG ONLINE, ou de problèmes techniques en lien avec le Système AIG ONLINE.

10. Modification du Système AIG ONLINE

L'Assureur se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les fonctions du Système AIG ONLINE, ainsi que le contenu et/ou la composition de ses Polices, et/ou d'arrêter le Système AIG ONLINE. Toute modification importante sera notifiée au Courtier via le Système AIG ONLINE.

11. Rémunération du Courtier

Le tarif de rémunération (la commission) du Courtier pour les polices souscrites via AIG ONLINE, pour autant qu'il diffère du tarif convenu dans le Contrat et / ou d'autres documents, sera uniquement d'application pour ces polices souscrites via AIG ONLINE.

12. Fin de l'usage du Système AIG ONLINE

L'Assureur peut retirer au Courtier son droit d'utiliser le Système AIG ONLINE avec effet immédiat. En cas de fin du Contrat et/ou de l'Avenant, tout usage du Système AIG ONLINE (en ce compris la réception de la tarification et la souscription des Produits d'assurance) par le Courtier s'arrêtera, sauf accord écrit contraire avec l'Assureur. Cet Avenant prendra dans tous les cas fin en cas de fin du Contrat

13. Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle liés au Système AIG ONLINE et à la Documentation restent propriété de l'Assureur. Le Courtier garantit et reconnaît qu'il ne revendra pas, ne louera pas ou ne transmettra pas le Système AIG ONLINE et la Documentation à des tiers. Tout login ou tout mot de passe que les employés et/ou co-contractants du Courtier ont reçu sont destinés à un usage personnel et ne peuvent en aucun cas être partagés. Si le Courtier et ses employés

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.]

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be



et/ou co-contractants sont d'avis, ou ont connaissance du fait que le Système AIG ONLINE ne propose pas des offres correctes pour des Produits d'assurance, le Courtier doit immédiatement arrêter d'utiliser le système et doit en avertir immédiatement l'Assureur.

Les autres dispositions du Contrat restent intégralement applicables.

Après avoir pris connaissance des dispositions de cet Avenant, le Courtier et l'Assureur déclarent en accepter la teneur.

Fait en deux exemplaires originaux, le (date)

Pour le Courtier,

Pour l'Assureur,

Nom :

Fonction :

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.]

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be